



Ministère de la Santé et des Sports

Paris, le 06 novembre 2009

Nous sommes confrontés, depuis le printemps dernier, au développement d'une pandémie grippale causée par le nouveau virus A(H1N1)2009.

Pourquoi vous faire vacciner ?

Liée à un virus très contagieux, cette pandémie va probablement toucher beaucoup d'entre nous et aura des conséquences graves chez certaines personnes.

Chacun est invité à se faire vacciner, mais la vaccination est proposée en priorité aux personnes les plus fragiles.

Pour vous protéger, il vous est proposé de vous faire vacciner contre le virus A(H1N1)2009 dès maintenant.

La qualité, la sécurité et l'efficacité des vaccins utilisés ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse de la part des autorités sanitaires, dans le cadre des autorisations de mise sur le marché (AMM). Vous trouverez également des informations sur le site : www.pandemie-grippale.gouv.fr

Comment vous faire vacciner?

Vous pouvez vous faire vacciner **dans l'établissement de santé dans lequel vous êtes habituellement suivi.**

Vous trouverez en pièce jointe un document vous expliquant les modalités selon lesquelles l'établissement de santé organise la vaccination. Le jour de la vaccination, vous veillerez à **vous munir de la présente lettre.**

Si votre établissement de santé est particulièrement éloigné de votre domicile, vous pouvez vous rendre dans le centre d'accueil de l'Assurance maladie de votre choix. Vous veillerez à **vous munir de la présente lettre.** Un bon de vaccination nominatif vous y sera remis ainsi que l'adresse du centre de vaccination le plus proche de votre domicile.

Une notice d'information et un questionnaire médical vous seront remis sur le lieu de la vaccination

Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé et des Sports